



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
8 avril 2009  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2009**

26 mai-5 juin 2009, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Prolongations des programmes de pays  
dans la région de l'Afrique**

**Note de la Directrice exécutive**

*Résumé*

La présente note donne des renseignements sur la prolongation de deux ans du programme de pays du FNUAP pour le Mozambique.

Conformément aux procédures établies, la Directrice exécutive approuve la première prolongation d'un an des programmes de pays, les demandes pour une deuxième prolongation ou pour une prolongation de deux ans, devant être soumises au Conseil pour approbation.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Mozambique, telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.



Tableau 1

**Prolongations des programmes de pays du FNUAP devant être soumises au Conseil d'administration pour approbation**

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de la nouvelle prolongation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions diverses
Mozambique	2007-2009	2010-2011	Le système des Nations Unies au Mozambique a, à la suite de la prolongation de la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté et en consultation avec le Gouvernement, convenu de prolonger de deux ans jusqu'en 2011, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ce qui aidera à l'aligner parfaitement sur le prochain plan quinquennal du Gouvernement qui doit être approuvé en principe au début de 2010. Les programmes de pays des organismes du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement sont également prolongés de deux ans jusqu'en 2011.	Des élections nationales sont prévues à la fin de 2009. Le Gouvernement devrait, aussitôt après, élaborer un plan quinquennal couvrant la période 2010-2014. Il a prolongé la stratégie de réduction de la pauvreté en cours portant sur la période 2006-2009 jusqu'en 2010 pour veiller à ce que l'approche du développement soit cohérente et pour s'assurer l'appui de la communauté des donateurs lors de l'élaboration du prochain plan quinquennal.	La prolongation de deux ans du programme de pays sera axée sur le renforcement des capacités nationales nécessaires à l'exécution des principaux plans nationaux que le Gouvernement a récemment approuvés : a) le plan sur la violence à l'égard des femmes (objectif 3 du Millénaire pour le développement sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; b) le plan de santé en matière de procréation; c) le plan intégré en faveur de la réalisation des objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement (sur la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle); et d) la stratégie de prévention du VIH et du sida (objectif 6 du Millénaire pour le développement, sur la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies dont le paludisme). Les stratégies porteront sur la qualité des services de santé procréatrice et cibleront les adolescents et les jeunes. Le programme s'inspirera de l'approche multisectorielle

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme à l'origine</i>	<i>Période de la nouvelle prolongation proposée</i>	<i>Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies</i>	<i>Motifs et explications</i> <i>Évolution politique du pays</i>	<i>Mise en œuvre et/ou autres questions diverses</i>
					<p>établie aux niveaux national et provincial. L'élément population et développement sous-tendra l'analyse et la diffusion de données recueillies lors du recensement de 2007 et les activités de décentralisation visant à faire porter les efforts sur les stratégies de réduction de la pauvreté (objectif 1 du Millénaire pour le développement, sur l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim). Le programme continuera de s'appuyer sur les moyens renforcés dont dispose le pays pour faire face aux situations d'urgence. Les activités de planification, de suivi, d'évaluation et d'audit du programme du FNUAP continueront d'être menées conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et le Gouvernement, ce qui permettra d'assurer leur cohérence à l'échelle du système et, partant, d'accroître leur incidence sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.</p>